

A - Le compte administratif - le compte de gestion « la transparence des comptes publics »

Avant tout débat sur le budget de l'exercice à venir, l'assemblée prend connaissance du **compte administratif** : c'est un document comptable qui fait état des résultats réels de l'année budgétaire écoulée. Il doit aussi impérativement correspondre, « *au centime près* » au **compte de gestion** (état des comptes établi par le Trésor Public). Une parfaite concordance entre les 2 comptes est exigée. Le compte administratif est légalement soumis à l'approbation de l'assemblée par le premier adjoint, en l'absence physique du premier magistrat invité momentanément à sortir de la salle du conseil.

Le compte administratif fait apparaître sur ce présent exercice un montant de dépenses de fonctionnement arrêté à 529 205 € 05 pour un total de recettes validé à hauteur de 636 445 € 10.

Bien entendu, une gestion saine des finances locales implique de dégager annuellement un **excédent de fonctionnement**, c'est-à-dire de rentrer plus de recettes qu'il n'y a de dépenses ! En 2022 l'excédent de fonctionnement sur l'exercice est de : 107 240 € 05

La section d'investissement, quant à elle, dégage en 2022 un résultat positif de 9 901 € 16 pour un montant de dépenses arrêté à 230 278 € 05 et de recettes enregistré à 240 179 € 21

Ainsi, au terme de l'exercice budgétaire 2022, Le résultat consolidé et cumulatif des 2 sections est de 278 926 € 24, respectivement évalué à un excédent cumulé de 173 319 € 10 en fonctionnement et d'un résultat positif de 105 607 € 14 en investissement. Ce résultat encourageant s'explique par un retour à un fonctionnement plus « normal » de nos services (*location de salles - moindres frais de sécurité sanitaire..etc...*) et un allègement au chapitre 012 sur la masse salariale (*départ à la retraite de 2 agents*) . Les programmes d'investissement 2022 ont été moins ambitieux que ceux des années antérieures.

L'**excédent** de recettes par rapport aux dépenses, **dégagé par la section de fonctionnement** est utilisé pour rembourser le **capital** de la dette et constituer un **autofinancement** à la section d'**investissements**.

B - Analyse des propositions budgétaires 2022 : « donner du sens à l'action publique »

Le **budget 2023** de notre commune est un **budget maîtrisé, sérieux et équilibré** qui se traduit par une section de fonctionnement **prudente, économe et réaliste** qui nous impose toujours une grande **vigilance** : l'inflation croissante et l'augmentation attendue des prix (denrées - énergie) ont des répercussions sur nos dépenses. Cet état de fait doit être intégré dans notre budget. Le conseil doit également porter une attention soutenue au maintien des recettes alimentant notre budget en tenant compte des coûts réels et inflationnistes de fonctionnement (*chauffage des salles - prix du repas à la cantine - tarifs de garderie....etc.....location de salles.. concessions.....*). Une réflexion aboutie sur nos tarifs doit être ouverte.

En dépit d'une situation aujourd'hui toujours incertaine au regard d'un contexte international tendu (prix des matières premières - coût des transports...etc...), la section **d'investissements**, respectueuse de nos moyens, développe des **programmes modestes, sages et limités** mais néanmoins **toujours créatifs et productifs au service du bien commun** ! Après une **pause dans les grosses opérations structurantes des années 20 et 21**, (rénovation salle des fêtes - cuisine opérationnelle - quartier de Kermonjoie - Keravel), **le programme d'investissements 2023 se veut à nouveau entreprenant et inscrit toujours la commune sur une trajectoire de développement.**

Le **budget global** de la commune pour **2023**, s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 1 042 633 € 22 répartis à hauteur de **681 450 €** pour la section de **fonctionnement** et de **361 183 € 22** pour la section **d'investissements**.

C – Le Budget communal par sections : « de la bonne utilisation des deniers publics »

I – La section de fonctionnement inclut toutes les opérations utiles à la gestion courante et régulière de la collectivité. Cette section du budget, soumise à l’avis des élus, se construit, d’une année sur l’autre, à partir de paramètres qui **évoluent peu dans une commune de notre taille** : les grandes dépenses se modifient généralement « à la marge ». Les recettes restent globalement constantes d’un budget à l’autre ! L’exercice 2023, comme les précédents, affiche une infime évolution des dotations de l’Etat dans un contexte où l’argent public se fait de plus en plus rare et dans lequel il n’est pas envisageable pour les équipes municipales d’allourdir la fiscalité locale. Les moyens financiers des communes restent contraints !

Pour rappel, Le budget de fonctionnement 2023, obligatoirement présenté en équilibre, s’établit en recettes et dépenses à la somme de 681 450 €

Les principales dépenses sont inscrites au **chapitre 011** à hauteur de **200 100 €** (charges à caractère général) au **chapitre 012 (*)** pour la somme de **250 000 €** (charges de personnel) et au **chapitre 65** (charges de gestion courante) arrêté à la somme de **106 700 €**

Les principales recettes proviennent des **dotations** de l’Etat et autres collectivités pour **200 600 €**, de la **fiscalité (*)** à hauteur attendue de **286 230 €** et, aussi, des **produits divers** (location de salles – restauration scolaire – garderie...) estimés à la somme de **31 300 €**

() : La taxe d’habitation pour les résidences principales a été supprimée et est remplacée par une dotation forfaitaire de l’Etat. Le conseil a instauré une fiscalité complémentaire sur les logements vacants.*

() le chapitre 012 est allégé suite au départ de 2 agents dont l’ancienneté, les grades et les indices correspondants avaient des effets légitimes sur notre masse salariale.*

II – Le budget d’investissement d’un montant global de **361 183€ 22** reflète les orientations que se fixe notre assemblée municipale depuis de longues années. La section d’investissement privilégie en 2023 des **programmes qui priorisent 5 domaines** :

- Le **PATRIMOINE BÂTI** : des enveloppes financières sont budgétées au profit de l’Eglise (46 500 €) dont l’entretien revient à la collectivité mais aussi en direction de nos bâtiments publics avec notamment un audit énergétique sur l’ensemble de notre parc immobilier communal (4000 €)
- Le **CADRE DE VIE, LA VOIRIE et LES MOBILITES** : Une part conséquente de notre budget d’investissements est réservé au réseau routier rural et aux voies piétonnes de circulation. Une liaison douce sera aménagée entre le quartier de Kerbellec et le terrain de football (82 000 €). Un effort notable sera porté sur la réfection de routes de campagne (60 000 €)
- Les **EQUIPEMENTS de SERVICE** : les services techniques seront dotés d’un microtracteur et de son matériel (30 000 €) La commune sera équipée d’un défibrillateur (3000 €). Un nouveau logiciel comptable sera acquis pour la mairie (4700 €). La cuisine du restaurant scolaire sera dotée de nouveaux équipements (6000 €). Le site du terrain de football bénéficiera de travaux d’entretien (retraitement de la pelouse - pose d’un portail de sécurité.....) (8 300€)
- La **COMMUNICATION** : Dès ce début d’année, la commune sera dotée d’un site internet qui sera un vecteur important de communication et d’information à l’usage de tous les administrés. Cet outil informatique au service de tous
- L’**AMENAGEMENT FONCIER COMMUNAL** : au terme de l’enquête publique et du rendu des conclusions formulées par les commissaires enquêteurs, le PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL sera opérationnel et applicable à partir de l’été 2023. Ce document précise les diverses affectations de notre sol, en précisant clairement les zones (de plus en plus réduites !) réservées à l’habitat pavillonnaire et les espaces dédiés à l’agriculture, à l’activité artisanale, aux équipements publics ou, encore simplement, à la nature. Au cours de ce présent exercice, l’assemblée municipale, soucieuse de s’inscrire dans l’avenir, sera invitée à conduire une réflexion sur l’offre foncière constructible et les partenariats susceptibles d’être négociés avec des bailleurs sociaux.

Ainsi, le budget d’investissements 2023 est un budget financièrement contenu et **bâti sans augmentation de la fiscalité locale dont les taux sont maintenus**. Ce budget s’autofinance et bénéficie de subventions émanant de l’Etat et du Département. (DETR - DSIL - Contrat de territoire). Construit au terme d’échanges nourris et de débats ouverts au sein de notre assemblée municipale, il ambitionne, dans le même temps, de répondre aux besoins des Squiffiécois, d’optimiser nos équipements au service de nos agents, d’assurer le maintien en état de notre patrimoine bâti et routier mais aussi d’ouvrir des perspectives d’avenir au travers des politiques locales en faveur de l’habitat.

Monsieur le Maire remercie SOPHIE et BRIGITTE pour leur implication dans la construction de notre budget communal